



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'AMBERT (Puy-de-Dôme)**

20 mai 2021 - 18H30

Procès-verbal de la séance

Date de la convocation : 12 mai 2021

Date de la séance : 20 mai 2021

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration : 9

Absent : 0

Présents : M. Guy GORBINET, Maire,

M. Marc CUSSAC, Mme Corinne MONDIN, M. Julien ALMODOVAR, Mme Brigitte ISARD, Adjoints,

Mme Françoise PONSONNAILLE, M. Serge BATISSE (Conseiller Délégué), Mme Corinne BARRIER, Mme Corinne ROMEUF, Mme Christine NOURRISSON (Conseillère Déléguée), M. Marc REYROLLE, M. Pierre-Olivier VERNET, Mme Charlotte VALLADIER, Mme Justine IMBERT, M. Marius FOURNET, Mme Yvette BOUDESSEUL, M. David BOST, M. Philippe PINTON, M. Michel BEAULATON, Mme Christine SAUVADE.

Absents avec procuration :

- Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER à M. Guy GORBINET,
- M. Albert LUCHINO à M. Marius FOURNET,
- M. André FOUGERE à M. Pierre-Olivier VERNET,
- M. Eric CHEVALEYRE à M. Marc CUSSAC,
- Mme Ingrid DEFOSSE-DUCHENE à Mme Corinne ROMEUF,
- M. Adrien LEONE à M. Marc CUSSAC,
- Mme Véronique FAUCHER à M. David BOST,
- M. Vincent MIOLANE à M. Philippe PINTON,
- Mme Aurélie PASCAL à M. Philippe PINTON.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ISARD.

Ordre du jour

I- Administration

1-1 Conseil municipal des jeunes : modification du règlement intérieur

1-2 Conseil municipal des jeunes : prolongation du mandat d'un an

II- Intercommunalité

2-1 Abattoir – Convention de partenariat entre la commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez

III- Finances

- 3-1 Ouvertures de crédits – Budget de la commune exercice 2021
- 3-2 Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- 3-3 Tarifs centre d'hébergement CORAL 2021-2022
- 3-4 Tarifs école de musique année scolaire 2021-2022
- 3-5 Base de loisirs : tarif exploitation aire de jeux

IV- Cadre de vie et grands projets

- 4-1 Eglise St Jean – Travaux d'urgence
- 4-2 Marché de travaux – Rénovation et restructuration Cité Administrative et Maison des Jeunes
- 4-3 Base de loisirs – Convention d'occupation du domaine privé de la commune avec l'association Livradoie dansaïre
- 4-4 Portage foncier par l'EPF SMAF Auvergne

V- Environnement

- 5-1 Section de la Vaisse – Destination des coupes de bois de l'exercice 2021
- 5-2 Désignation de 3 garants pour les coupes de bois de chauffage à la Vaisse
- 5-3 Prorogation de l'arrêté préfectoral de DUP

VI- Culture

- 6-1 Création d'une classe de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) : tarif

VII- Informations au conseil municipal

- Compte-rendu des décisions prises par délégation

VIII- Questions diverses

En préalable à l'ouverture de la séance du conseil, une délégation du centre culturel le Bief a été invitée à présenter ses activités.

Guy GORBINET, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

La séance du Conseil municipal est ouverte à 19h15.

En l'absence de remarques particulières, le compte-rendu du Conseil municipal du 9 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Guy GORBINET, Maire, propose d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour du Conseil municipal :

2.2 Convention d'adhésion au service commun de délégué à la protection des données de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez : RGPD

4.5 Maison des Jeunes – Cité Administrative : avenant de prolongation des délais de marché de travaux

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Guy GORBINET, Maire, propose de retirer un point à l'ordre du jour du Conseil municipal :

2-1 Abattoir – Convention de partenariat entre la commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Guy GORBINET précise qu'il souhaite faire une réunion avec tous les conseillers municipaux pour faire un état des lieux de l'abattoir (finances et présentation des chiffres d'activité). Il précise également que la compétence de l'abattoir devrait être transférée à la Cocom ALF en janvier 2022. Cette réunion permettrait de faire le point à l'instant T. C'est un outil important mais qui coûte cher à notre collectivité. C'est pour cette raison qu'il a retiré ce point de l'ordre du jour et qu'il souhaite que la rencontre avec les conseillers municipaux ait lieu avant le prochain conseil.

Guy GORBINET précise que la réunion du conseil municipal de ce soir se tient en mairie en attendant le passage de la commission de sécurité à la salle de Valeyre qui, à ce jour, est momentanément fermée.

Brigitte ISARD est désignée secrétaire de séance.

I Administration

1.1 Conseil municipal des jeunes : modification du règlement intérieur

Le Conseil des jeunes actuel a été élu en juin 2018 pour une durée de deux ans à l'origine et avait été prolongé tacitement à la demande des jeunes conseillers d'un an. Suite à cette expérience, il paraît opportun de proposer un mandat de trois ans pour la prochaine équipe.

De plus, après retour d'expérience sur deux mandats précédents, il paraît opportun de fixer le collège électoral à la classe de 4^{ème}. L'élection se déroulant courant mai de l'année électorale, le mandat s'étalerait donc sur les classes de 3^{ème}, seconde et première.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de modifier le règlement intérieur ainsi qu'il suit :

- Validation d'un mandat de trois ans.
- Collège électoral fixé au niveau de la classe de 4^{ème} et suppression de la classe de 5^{ème}.

1.2 Conseil municipal des jeunes : prolongation du mandat d'un an

Le Conseil des jeunes actuel a été élu en juin 2018 pour une durée de deux ans à l'origine et avait été prolongé tacitement à la demande des jeunes conseillers d'un an.

A titre exceptionnel et au vu du contexte sanitaire empêchant d'effectuer toute la procédure électorale (dépôt de candidature, campagne au sein des collèges, divers contacts, etc ...) la municipalité est dans l'impossibilité de mettre en place cette procédure. Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal, unanime, décide de donc de prolonger le mandat actuel des jeunes conseillers jusqu'en mai 2022.

Marc CUSSAC précise que 13 jeunes sur 21 restent impliqués sur le conseil municipal des jeunes et participent activement dans leurs différents rôles de représentativité. Depuis plus d'un an les différents confinements n'ont pas permis aux projets d'aboutir. Une élection devait avoir lieu en 2021 mais la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser correctement ces élections.

II Intercommunalité

2.1 Abattoir – Convention de partenariat entre la commune d'Ambert et la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez

Guy GORBINET retire ce point de l'ordre du jour en attendant de pouvoir organiser une réunion avec l'ensemble des conseillers municipaux sur ce thème spécifique avant le prochain conseil municipal du 2 juillet.

2.2 Convention d'adhésion au service commun de délégué à la protection des données de la communauté de communes Ambert Livradois-Forez : RGPD

Christine SAUVADE indique que sur la convention qui doit être signée il est précisé que l'intervention du DPO pour la mise en conformité des collectivités publiques adhérentes sera prise en charge par la Cocom ALF pour 2021. Par contre la prestation de la deuxième phase pour le suivi dans la mise en œuvre du RGPD sera étudiée par le conseil communautaire de la Cocom ALF. Si on vote cette délibération, on s'engage sans savoir.

Michel BEAULATON précise qu'en 2018 deux agents ont été désignés pour mettre en place le RGPD.

Guy GORBINET répond qu'il s'agit de formation et d'accompagnement de nos agents.

Michel BEAULATON et Christine SAUVADE précisent que le DPO est un agent Cocom donc on ne connaît pas le coût pour les 5 ans à venir.

Michel BEAULATON : à partir de janvier 2022 ça risque d'être payant.

David BOST estime qu'il est difficile de voter sans précision sur l'engagement des 4 années restantes.

Guy GORBINET propose de retirer ce point de l'ordre du jour et de le représenter au prochain conseil.

III Finances

3.1 Ouvertures de crédits – Budget de la commune exercice 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, autorise à procéder aux ouvertures de crédits suivantes sur l'exercice 2021 budget de la Commune.

1°) Cession des bateaux électriques et des canoés et acquisition de pédalos pour la base de loisirs

Dépenses d'investissement :

Article 2188-Autres immobilisations corporelles-opération 263 (base de loisirs) 4 500 €

Recettes d'investissement :
Article 024-Produits de cessions-fonction 01 4 500 €

2°) Dépassement sur crédits prévus au budget 2021

Dépenses de fonctionnement :
Article 7391172-Dégrèvement TH sur logements vacants-fonction 01 6 800 €

Recettes de fonctionnement :
Article 744-FCTVA-fonction 01 6 800 €

3°) Acquisition immeuble à l'EPF pour cession :

Dépenses d'investissement :
Article 2138-Autres constructions-op.322 (service voirie) 61 500 €

Recettes d'investissement :
Article 024-Produits de cessions-fonction 01 50 000 €
Article 1328-Autres-Opération 247 - (éclairage public) 11 500 €

Christine NOURRISSON informe les conseillers que les pédalos doivent arriver le 17 juin prochain.

3.2 Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Par délibérations en date du 6 novembre 2020, complétées par délibération en date du 5 février 2021,

Le Conseil municipal s'est positionné favorablement à la présentation au titre de la DSIL des dossiers de travaux suivants :

- VIDEOPROTECTION – Mise en place d'un système de vidéo protection en centre-ville
- MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET ESPACES PUBLICS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune a également la possibilité de solliciter une aide financière au titre de la DSIL pour les opérations de travaux suivantes :

- **Eclairage en LED du terrain d'honneur de football, pour un montant estimé à 66 000 € HT**

Plan de financement prévisionnel :

DSIL : 19 800 €
FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL : 10 000 €
COMMUNE : 36 200 €

- **Réfection des toitures de l'Ecole Maternelle Les Copains, pour un montant estimé à 105 000 € HT**

Plan de financement prévisionnel :

DETR 2020 : 31 500 €
DSIL : 31 500 €
Commune : 42 000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, par vingt-six voix pour et trois abstentions (Mme Yvette BOUDESSEUL, Mme Véronique FAUCHER et M. David BOST), décide :

- D'approuver ces deux projets de travaux (Eclairage terrain, Réfection toiture Ecole) ainsi que leur plan de financement
- De l'autoriser à solliciter la DSIL sur ces 2 projets complémentaires
- De prioriser les dossiers de demande de subvention au titre de la DSIL selon l'ordre suivant :
 - 1 – Vidéoprotection
 - 2 – Mise en accessibilité bâtiments et espaces publics
 - 3 – Eclairage LED Terrain d'honneur
 - 4 – Réfection toiture Ecole maternelle.

David BOST précise que l'abstention de son groupe est liée à la vidéoprotection.

3.3 Tarifs centre d'hébergement CORAL 2021-2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs applicables à l'hébergement du CORAL pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 :

1) Structures extérieures à la Commune d'AMBERT

	2021/2022
	Tarifs
PENSION COMPLETE	36.00 €/jour
Repas supplémentaire	9.00 €/jour
Hébergement + Petit déjeuner + Self (location)	26.00 €/jour
Hébergement + Petit déjeuner	18.00 €/jour

2) Associations locales (pas de coûts fixes annuels, le personnel est remplacé par des bénévoles)

Sont facturés : chauffage, fluides, lingerie, produits d'entretien, petits déjeuners.

	2021/2022
	Tarifs
Hébergement + Petit déjeuner + Self	10.00 €/jour
Hébergement + Petit déjeuner seulement	7.00 €/jour
Hébergement seul sans petit déjeuner ni self et sans aucun service de personnel	5.00 €/jour

3) Dans les deux cas, chaque séjour fera l'objet d'un devis préalable. Ces tarifs seront applicables à des séjours d'une durée minimale de 5 jours.

4) Chambre (public ciblé)

	2021/2022
	Tarifs
Forfait 1 personne (étudiants, stagiaires, ...)	9,00 €/nuitée
Forfait 1 personne	18.00 €/nuitée
Forfait 2 personnes	30.00 €/nuitée
Forfait 4 personnes	55.00 €/nuitée

Guy GORBINET rappelle que le centre de vaccination utilise le rez-de-chaussée du centre d'hébergement et que cette situation risque de durer encore de nombreux mois. On va tout faire pour accueillir les clubs qui sont déjà inscrits au Coral parce que c'est une manne financière non négligeable (23.000 € environ les autres années). Il est prévu d'aborder ce sujet avec les organisateurs de ces clubs et le responsable du centre de vaccination.

Guy GORBINET indique que le centre de vaccination en est actuellement à 5211 vaccinations au 20 mai.

Marc CUSSAC informe que le Président de la Ligue du Puy-de-Dôme de basket vient début Juin pour discuter et précise que M. Molle, Principal du collège, est tout à fait prêt à laisser plus de place sur l'autre partie de l'établissement.

David BOST demande : si d'autres associations qui organisent un événement font des demandes d'hébergement est-ce que ce sera possible. ?

Guy GORBINET répond oui sans aucun problème.

Guy GORBINET précise que tous les repas sont désormais préparés par les agents des cantines municipales et non plus par le centre hospitalier : les repas seront plus adaptés aux besoins des sportifs.

3.4 Tarifs école de musique année scolaire 2021-2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer ainsi qu'il suit, à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, les tarifs de l'école de musique :

- Droits d'inscription élèves COCOM :

Tranche A : quotient familial inférieur à 227,00 €	80 € par an
Tranche B : quotient familial entre 227,00 € et 453,00 €	102 € par an
Tranche C : quotient familial entre 453,00 € et 799,00 €	124 € par an
Tranche D : quotient familial entre 799,00 € et 1073,00 €	136 € par an
Tranche E : quotient familial entre 1073,00 € et 1295,00 €	148 € par an
Tranche F : quotient familial supérieur à 1295,00 €	171 € par an

- Droits d'inscription élèves hors COCOM :

Tranche A : quotient familial inférieur à 227,00 €	111 € par an
Tranche B : quotient familial entre 227,00 € et 453,00 €	133 € par an
Tranche C : quotient familial entre 453,00 € et 799,00 €	157 € par an
Tranche D : quotient familial entre 799,00 € et 1073,00 €	168 € par an
Tranche E : quotient familial entre 1073,00 € et 1295,00 €	179 € par an
Tranche F : quotient familial supérieur à 1295,00 €	203 € par an

- Cours élèves COCOM :

Tranche A : quotient familial inférieur à 227,00 €	55 € par trimestre
Tranche B : quotient familial entre 227,00 € et 453,00 €	65 € par trimestre
Tranche C : quotient familial entre 453,00 € et 799,00 €	77 € par trimestre

Tranche D : quotient familial entre 799,00 € et 1073,00 €	82 € par trimestre
Tranche E : quotient familial entre 1073,00 € et 1295,00 €	87 € par trimestre
Tranche F : quotient familial supérieur à 1295,00 €	97 € par trimestre

- Cours élèves hors COCOM :

Tranche A : quotient familial inférieur à 227,00 €	83 € par trimestre
Tranche B : quotient familial entre 227,00 € et 453,00 €	94 € par trimestre
Tranche C : quotient familial entre 453,00 € et 799,00 €	104 € par trimestre
Tranche D : quotient familial entre 799,00 € et 1073,00 €	110 € par trimestre
Tranche E : quotient familial entre 1073,00 € et 1295,00 €	116 € par trimestre
Tranche F : quotient familial supérieur à 1295,00 €	126 € par trimestre

- Cours pour la pratique d'un deuxième instrument pour Les élèves de la Communauté de communes ALF :

Tranche A : quotient familial inférieur à 227,00€	27,50 € au lieu de 55 € par trimestre
Tranche B : quotient familial entre 227,00€ et 453,00€	32,50 € au lieu de 65 € par trimestre
Tranche C : quotient familial entre 453,00€ et 799,00€	38,50 € au lieu de 77 € par trimestre
Tranche D : quotient familial entre 799,00€ et 1073,00€	41 € au lieu de 82 € par trimestre
Tranche E : quotient familial entre 1073,00€ et 1295,00€	43,50 € au lieu de 87 € par trimestre
Tranche F : quotient familial supérieur à 1295,00€	48,50 € au lieu de 97 € par trimestre

- Cours pour la pratique d'un deuxième instrument pour les élèves hors Communauté de communes ALF :

Tranche A : quotient familial inférieur à 227,00€	41,50 € au lieu de 83 € par trimestre
Tranche B : quotient familial entre 227,00€ et 453,00€	47 € au lieu de 94 € par trimestre
Tranche C : quotient familial entre 453,00€ et 799,00€	52 € au lieu de 104 € par trimestre
Tranche D : quotient familial entre 799,00€ et 1073,00€	55 € au lieu de 110 € par trimestre
Tranche E : quotient familial entre 1073,00€ et 1295,00€	58 € au lieu de 116 € par trimestre
Tranche F : quotient familial supérieur à 1295,00€	63 € au lieu de 126 € par trimestre

- Location d'instrument : **52 €/trimestre**

Maintien des réductions habituelles :

- 10 % pour 2 enfants de la même famille
- 20 % pour 3 enfants et plus de la même famille
- 20 % sur le 3^{ème} trimestre si l'élève est assidu au cours de l'orchestre (déductible sur le 3^{ème} trimestre)
- 40 % pour la pratique de la banda de l'orchestre si l'élève est assidu (déductible sur le 3^{ème} trimestre)
- 50 % pour la pratique d'un deuxième instrument (cette réduction s'entend sur le tarif de base)

- 75 %, pour l'inscription en classe de musique assistée par ordinateur (MAO), appliquée au tarif de base pour les élèves déjà en 2^{ème} année de second cycle, acquittant les droits d'inscription ainsi que les cours correspondants.

Engagement 15,00 € à la pré-inscription, en juin, pour tout nouvel élève.

3.5 Base de loisirs : tarif exploitation aire de jeux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de fixer ainsi qu'il suit les conditions d'exploitation, durant la saison 2021, du 1^{er} juillet au 31 août, de l'aire de jeux du plan d'eau :

- Loyer : 200 € toutes taxes comprises
- Caution : 1 500 €

Précédemment l'aire de jeux était tenue par des jeunes qui étaient embauchés par la commune. Un appel d'offres a été lancé : de nombreux candidats ont soumissionné.

Guy GORBINET rappelle que même si l'année 2020 a été « bonne » avec 9.000 € de recettes, celles-ci ne couvrent pas les charges pour l'exploitation qui s'établissent à 15.000 €. Le loyer proposé pour l'exploitation est aussi relativement faible mais cette solution permettra de faire des économies substantielles pour la commune.

Christine NOURRISSON souligne qu'on espère que d'autres jeux et de nouvelles activités pourront être proposées par le candidat retenu.

IV Cadre de vie et grands projets

4.1 Eglise St-Jean – Travaux d'urgence

Les travaux de restauration du déambulatoire ont permis de mettre en évidence le mauvais état d'une ferme de la toiture.

La charpente menace de s'effondrer et des mesures de consolidation doivent être prises sans délai.

Ces travaux d'urgence ont été validés par la Maitrise d'œuvre – Agence Caillault – Architecte en chef des Monuments Historiques, et confiés à l'entreprise NAILLER pour un montant de 14 416.78 € HT. Une validation des services de la DRAC a également été sollicitée le 15 avril dernier.

Sur proposition du Maire le Conseil municipal, unanime, décide :

- D'approuver la réalisation de ces travaux de consolidation pour un montant prévisionnel de 14 416.78 € HT,
- De l'autoriser à solliciter la participation des différents financeurs potentiels (DRAC, Conseils Départemental et Régional, ...).

4.2 Marché de travaux – Rénovation et restructuration Cité Administrative et Maison des Jeunes

Par délibération en date du 11 octobre 2019, Mme Myriam FOUGERE, alors Maire d'Ambert, a été autorisée à signer les marchés de travaux, relatifs à la rénovation de la Cité Administrative et restructuration de la Maison des Jeunes, ainsi que tout avenant rendu nécessaire pendant la durée d'exécution des marchés, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toutes démarches afférentes à ce marché.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide de l'autoriser à signer les marchés de travaux, relatifs à la rénovation de la Cité Administrative et restructuration de la Maison des Jeunes, ainsi que tout avenant rendu nécessaire pendant la durée d'exécution des marchés, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que toutes démarches afférentes à ce marché.

4.3 Base de loisirs – Convention d'occupation du domaine privé de la commune avec l'association Livradoue dansaïre

L'association Livradoue dansaïre organise le World Festival Ambert qui réunit des musiciens et des festivaliers autour des musiques d'ici et d'ailleurs pendant la période estivale.

Le festival s'est déroulé à plusieurs reprises sur le site de la base de loisirs Val Dore, appartenant à la commune d'Ambert, présentant le double d'intérêt de constituer un site à dominante naturelle à proximité immédiate du centre de la commune.

La commune d'Ambert et l'association souhaitent conclure une convention, dans un double objectif :

- d'une part, donner un cadre juridique à l'occupation du domaine privé de la base de loisir du Val Dore par l'association Livradoue dansaïre,
- d'autre part, permettre à cette dernière de réaliser des investissements durables et valorisants dans le respect des caractéristiques du site et de sa vocation d'intérêt général.

Guy GORBINET remercie Christine SAUVADE pour ses remarques et signale que c'est le document de travail qui avait été envoyé aux conseillers au lieu du document définitif.

Guy GORBINET précise, à titre d'information, que les premiers travaux concernant le « théâtre de verdure » devraient débuter en septembre/octobre et être opérationnels pour le prochain festival 2022.

Concernant l'organisation, les festivaliers resteront debout : 2 250 personnes. En conséquence, le festival aura lieu sur 3 jours au lieu de 2 pour cette année.

Christine NOURRISON indique que le feu d'artifice sera « français/européen » et écologique et donc évitera la pollution du plan d'eau.

Guy GORBINET indique que son exigence était que ce feu d'artifice ait la même durée pour le même prix.

Guy GORBINET informe qu'un permis de construire a été déposé par le World Festival concernant les structures ce qui devrait leur permettre d'avoir en 2022 une organisation optimale de leur manifestation, de mettre en valeur notre territoire et de proposer à d'autres associations de bénéficier de ces installations (cyclo, rand'auvergne, fourmofolies, etc ...).

Il indique que le Livradoué Dansaïre s'engage à être responsable de son matériel et de son occupation.

Le chalet qui fera office de régie par l'association ne sera pas utilisé par la mairie à des fins municipales.

Michel BEAULATON demande, hors festival, qui sera responsable du site.

Guy GORBINET répond que la commune est responsable du site mais les installations sont gérées par le Livradoué Dansaire.

Michel BEAULATON demande si c'est le Livradoué Dansaire qui donnera l'autorisation.

Guy GORBINET répond non : ce sera la commune, les responsables de l'association nous ont donné l'autorisation.

Il précise également que ces structures ne sont pas encore construites (chalet et chapiteaux).

David BOST précise qu'il faudra bien gérer les associations qui utiliseront ces structures.

Guy GORBINET répond que c'est le service réservations qui s'occupera de ces demandes.

Christine SAUVADE se pose des questions sur le fait qu'au festival il faut être 2.250 et qu'au feu d'artifice il n'y aura pas de contrôle du nombre de spectateurs.

Guy GORBINET répond que la seule différence c'est que pour le World Festival la zone est bouclée avec une surface déterminée. Pour le feu d'artifice la zone est beaucoup plus vaste...

Christine SAUVADE trouve que ce n'est pas très cohérent.

Guy GORBINET est d'accord sur l'incohérence de certaines situations.

Aux termes de ces échanges et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, décide :

- d'approuver la convention d'occupation temporaire du domaine privé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte concernant cette convention.

4.4 Portage foncier par l'EPF SMAF Auvergne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réaliser sur la commune d'Ambert un nouveau terrain de rugby et une piste d'athlétisme.

Conformément aux dispositions des articles L 324-1 et suivants du code de l'urbanisme, aux statuts de l'Etablissement, l'EPF Smaf Auvergne est compétent pour réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L 221-1 et L 221-2 du code de l'urbanisme ou de la réalisation d'actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 dudit code.

Aussi, le Conseil Municipal autorise l'EPF Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées AW 96 d'une superficie de 16 092 m² située au Grand Cheix et YI 21 d'une superficie de 4 028 m² située à Lachon.

Une convention de portage qui fixe les conditions particulières de l'opération doit être conclue entre la commune et l'EPF Smaf Auvergne après approbation de ces acquisitions par le conseil d'administration de l'Etablissement.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Smaf Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune d'Ambert ou toute personne publique désigné par elle.

Ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Smaf Auvergne.

Julien ALMODOVAR présente la délibération

Guy GORBINET exprime une difficulté avec l'Office de l'Eau qui se base sur des documents qui semblent erronés. Il a demandé à la DDT de venir vérifier sur place pour le terrain de la maison de santé et le terrain de Rugby. Il précise également avoir rencontré Pierre OMERIN (Tresse Industrie) pour envisager éventuellement une modification de situation de son bâtiment.

Philippe PINTON indique que c'est un investissement important et c'est normal. Néanmoins il voudrait savoir où en sont les équipes de rugby.

Guy GORBINET répond qu'il y aurait 40 séniors pour la saison prochaine d'après leurs dirigeants mais le club rencontre des problèmes au niveau des petits.

Julien ALMODOVAR précise que les dirigeants des deux clubs (rugby et athlétisme) ont été rencontrés. La commune a avancé sur leurs souhaits en sachant que tout ne pourra pas être fait. La consultation pour un maître d'œuvre est en cours de publication.

Aux termes de ces échanges et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide :

- de confier le portage foncier des parcelles à l'EPF Smaf Auvergne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage et tout document s'y rapportant.

4.5 Maison des Jeunes – Cité Administrative : avenant de prolongation des délais de marché de travaux

Le délai global d'exécution prévu au marché est de 16 mois à compter du démarrage des travaux soit le 13/09/2019 pour le lot n°1 et le 19/11/2019 pour les lots 2 à 19.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, propose à l'assemblée délibérante de prolonger le délai d'exécution global du marché pour tenir compte de la complexité du chantier dans le contexte sanitaire lié à l'épidémie de coronavirus depuis le 24 mars 2020 (date de déclaration de l'état d'urgence sanitaire), pour une réception convenue à la mi-juillet, soit une prolongation de 6 mois pour le lot 1 et une prolongation de 4 mois pour les autres lots.

Guy GORBINET propose aux conseillers de visiter la salle de spectacles lors d'un prochain conseil municipal.

Michel BEAULATON propose de faire une séance du conseil dans cette salle.

Guy GORBINET répond par l'affirmative mais il faudra demander l'autorisation si on n'est plus en urgence sanitaire.

Corinne ROMEUF demande quelle est la date du 1^{er} spectacle. ?

Guy GORBINET répond que le premier spectacle qui devrait avoir lieu c'est le concert du festival de la Chaise Dieu qui est programmé le 20 août 2021.

5.1 Section de la Vaisse – Destination des coupes de bois de l'exercice 2021

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2021, les destinations suivantes :

Forêt	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de Coupe	Propositions
La Vaisse AMBERT	3 U	3 ha 98	Irrégulier	Bloc et sur pied

Serge BATISSE indique que ces coupes de bois étaient prévues en 2020, n'avaient pas été faites et concernent 4 ayants-droits. Il précise qu'il s'agit des bois les plus âgées et les plus abîmés

5.2 Désignation de 3 garants pour les coupes de bois de chaassage à la Vaisse

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner trois garants pour les coupes de bois à la Vaisse.

Le Conseil municipal, unanime, décide de désigner les personnes suivantes :

- Monsieur Alain POINTUD, 363 chemin de la Vaisse,
- Monsieur Christophe FAYE, 380 chemin de la Vaisse,
- Monsieur Serge BATISSE, 820 route de la Brugerette.

5.3 Prorogation de l'arrêté préfectoral de DUP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un arrêté préfectoral autorisant la distribution au public d'eau destinée à la consommation humaine et Déclarant d'Utilité Publique la dérivation des eaux souterraines, l'instauration des périmètres de protections des points d'eau et les travaux correspondants, a été pris par Madame la Préfète du Puy-de-Dôme le 18 novembre 2016 pour ce qui concerne les points de prélèvement situés sur les communes d'Ambert et de Valcivières.

Beaucoup de ces terrains étant encore en cours d'acquisition et l'arrêté arrivant à expiration au bout de 5 ans, c'est-à-dire le 17 novembre 2021, le Maire demande à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme de proroger celui-ci pour une nouvelle durée de cinq années, afin de proroger les effets de la D.U.P., en vertu de l'article L. 11-5 du Code de l'expropriation.

Guy GORBINET invite les conseillers à aller voir les travaux qui ont été réalisés à la Brugerette/la Chardie et en particulier la nouvelle station d'épuration avec séparatif (eaux usées/eau de pluie).

Serge BATISSE précise néanmoins qu'il va y avoir du retard pour la fin des travaux car l'entrepreneur rencontre des difficultés d'approvisionnement en matériel.

Guy GORBINET informe que, lors de la réunion des Maires qui a eu lieu, il a été évoqué le transfert de la compétence eau/assainissement en 2026 à la Cocom ALF ce qui risque d'être compliqué sur nos territoires car toutes les communes n'ont pas la même gestion de l'eau.

Aux termes de ces échanges et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, unanime, accepte la demande de prorogation de cet arrêté.

6.1 Création d'une classe de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) : tarif Prorogation de l'arrêté préfectoral de DUP

Suite à la création d'une classe de musique assistée par ordinateur (MAO), le Conseil municipal, unanime, décide :

- de créer le tarif correspondant suivant : une réduction de 75 % sera appliquée au tarif de base pour les élèves déjà en 2^{ème} année de second cycle, acquittant les droits d'inscription ainsi que les cours correspondants.

Les nouveaux élèves de cette classe ne pratiquant aucun autre instrument de musique se verront appliquer les tarifs en vigueur.

VII Informations au conseil municipal

Compte-rendu des décisions municipales prise par délégation :

- Attribution du marché en vue de la location et de l'entretien des vêtements pour les services voirie et environnement à la société GEDIVEPRO,
- Ouverture de crédit « ligne de trésorerie interactive » auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 200.000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie du budget principal de l'abattoir,
- Conclusion d'un bail de location avec Madame Aurélie PASCAL pour un garage situé 2 impasse des Croves du Mas. Date d'effet le 12 Avril 2021,
- Suppression des deux régies de recettes concernant les redevances de la piscine et du parc nautique des Trois Chênes,
- Conclusion d'un bail de location avec Monsieur Marius RATTIER pour un appartement de type T1 situé 2 impasse des Croves du Mas. Date d'effet le 1^{er} Mai 2021,
- Approbation de la convention pour mise à disposition par la commune du buste d'Emmanuel Chabrier au Musée de l'Opéra de Vichy à l'occasion de l'exposition intitulée « Camille Saint-Saëns (1835-1921), centenaire d'un maître français », du 18 mai au 28 novembre 2021.

VIII Questions diverses

ABATTOIR

Guy GORBINET proposera une date, après le 15 juin, où on fera une séance abattoir pour expliquer où on en est et ce qu'on fait. C'est important que tous les conseillers soient au courant.

Christine SAUVADE demande si les élus pourront avoir les documents avant la réunion pour pouvoir les étudier.

Guy GORBINET répond par l'affirmative.

Michel BEAULATON demande si les tonnages pourront être communiqués.

Guy GORBINET répond qu'on en parlera au cours de cette réunion.

Brigitte ISARD répond que sur les 4 premiers mois, il y a eu 28 tonnes en plus.

Guy GORBINET informe sur les scénarii qui étaient envisagés :

- Rénovation : environ 2,8 M € HT
- Neuf : environ 4,5 M € hors terrain

Philippe PINTON indique que s'il y a rénovation il y aura fermeture de l'abattoir, comment va-t-on faire ?

Brigitte ISARD signale que s'il y a une rénovation c'est effectivement une fermeture de six mois.

Christine SAUVADE dit que si on ferme l'abattoir et qu'on en construit un autre c'est pas du tout la même chose (charges pour la commune) et que ceci l'inquiète.

Michel BEAULATON demande si on a assez d'emprise foncière sur la commune pour construire ce bâtiment.

Guy GORBINET répond qu'effectivement il faut de la place et sur notre commune cela devient compliqué : on manque de terrain.

Christine SAUVADE dit que c'est là où il faut réfléchir : on aura un transfert que la commune paiera pour un bâtiment qui ne sera plus sur la commune.

Guy GORBINET : c'est aussi pour ça que c'est important que tout le monde ait les mêmes informations et les mêmes chiffres.

Il signale également que Brigitte ISARD fait quasiment le travail d'un salarié.

Si on regarde juste l'impact financier, on ferme l'abattoir.

Christine SAUVADE précise que l'abattoir sert pour le territoire et pas seulement pour Ambert : il faut que la Cocom ALF fasse un effort elle aussi.

CENTRE HOSPITALIER

David BOST demande à avoir des informations suite au dernier conseil de surveillance du centre hospitalier.

Guy GORBINET : une réforme sur les médecins urgentistes est passée pour bloquer leurs indemnités. Contrairement à ce qu'on pensait, ce n'est pas un atout pour Ambert c'est le contraire : les médecins qui viennent à Ambert avaient un bonus par rapport à ce qui se fait ailleurs. Le fait de supprimer cet avantage risque de compliquer le recrutement des urgentistes sur les périodes de juillet et août.

Apparemment, le département du Puy-de-Dôme devrait avoir 3 hélicoptères.

Christine SAUVADE : il faut bien quand même prendre les malades en charge avant que l'hélicoptère arrive.

Guy GORBINET indique qu'il souhaite garder un service d'urgence à l'hôpital avec le SMUR. Dans un autre domaine, l'hôpital vient d'obtenir, pour l'EHPAD Vimal Chabrier, la garantie d'un emprunt de 900.000 € par le Conseil Départemental pour remettre aux normes cet établissement. Mais il précise également qu'il faudrait engager 12 millions d'euros pour remettre aux normes l'hôpital. Il y a un manque crucial de médecins et d'infirmières.

David BOST précise qu'il y a eu une fermeture de services donc forcément moins de personnel.

Guy GORBINET indique les difficultés budgétaires entraînés par la tarification à l'acte. On pourrait s'orienter vers un hôpital de proximité... Il faudra étudier les conséquences.

David BOST alerte l'assemblée sur le statut d'un hôpital de proximité, on perdrait une ligne budgétaire de médecin urgentiste ce qui signifie que nous n'aurions qu'un médecin pour assumer les urgences et le SMUR.

Guy GORBINET tient compte de ses remarques en précisant que même à ce jour nous avons des difficultés pour assurer les urgences et le SMUR.

Partant d'un bon principe, cette réforme sur les indemnités des médecins met réellement en danger le bon fonctionnement de nos établissements de santé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.